



PROGRAMME  
D'EFFICACITÉ ÉLECTRIQUE

## REPLACEMENT D'UN CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE PAR UN CHAUFFE-EAU POMPE À CHALEUR

**CHF 1'000.-**  
de subvention

### PRODUIRE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE GRÂCE À LA CHALEUR AMBIANTE

Les chauffe-eau électriques, comme les radiateurs électriques, font partie des plus grands consommateurs d'électricité.

En installant un nouveau chauffe-eau pompe à chaleur ou en reliant, si cela est possible techniquement, le chauffe-eau à une pompe à chaleur existante la consommation d'électricité peut être réduite de 60%. Les chauffe-eau pompe à chaleur se caractérisent donc par une haute efficacité énergétique.

### RÉSERVEZ VOTRE SUBVENTION

Le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur ou le raccordement d'un chauffe-eau à une pompe à chaleur existante (installée avant le 31.12.2010) fait l'objet d'une aide financière forfaitaire de CHF 1'000.-.

Seuls les chauffe-eau pompe à chaleur au bénéfice d'un coefficient de performance (COP) d'au moins 2,9 selon la norme EN16147:2011 et certifiés par le Groupement Suisse des Pompes à chaleur (GSP) sont soutenus.

La liste des chauffe-eau pompe à chaleur donnant droit à la subvention se trouve sous:

[www.effiwatt.ch](http://www.effiwatt.ch)

Le recours à un chauffe-eau pompe à chaleur n'est admis que s'il peut être installé dans un local non chauffé, ce qui permet de garantir une meilleure efficacité du système et également procéder à la déshumidification partielle de l'air ambiant.

Demeure réservées les communes incluses dans la zone de déserte de la société BKW Energie SA ([www.bkw.ch/chauffe-eau-pompe-a-chaaleur.html](http://www.bkw.ch/chauffe-eau-pompe-a-chaaleur.html)).

## PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉLECTRIQUE DE PROKILOWATT

Ce programme d'efficacité électrique qui a été lancé le 1er octobre 2014, participe à des investissements visant la réduction de la consommation

d'électricité. Valable pour tous les bâtiments existants du territoire des cantons de Neuchâtel et du Jura, il vise le remplacement d'équipements et d'installations mis en place avant le 31.12.2010.

Ce programme d'efficacité électrique est financé et soutenu par ProKilowatt (sous la gestion de l'Office fédéral de l'énergie OFEN). Le service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel et la section de l'énergie du service du développement territorial du canton du Jura gèrent la communication relative au programme. L'entreprise Effienergie contrôle les dossiers, les valide et verse les subventions.

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Les conditions générales de soutien et le lien vers le formulaire de demande se trouvent sous: [www.effiwatt.ch](http://www.effiwatt.ch). La saisie des données se fait uniquement par voie électronique.

Pour des informations complémentaires, veuillez-vous adresser à:

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Service de l'énergie et de l'environnement  
Section Energie et immissions

### Fabien Wetli

Responsable du centre de conseils InfoEnergie  
Rue du Tombet 24 - CH-2034 Peseux

+41 32 889 67 30  
[fabien.wetli@ne.ch](mailto:fabien.wetli@ne.ch)  
[www.ne.ch/energie](http://www.ne.ch/energie)

JURA RECH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service du développement territorial  
Section de l'énergie

### Michel Frey

Responsable de l'efficacité énergétique  
Rue des Moulins 2 - CH-2800 Delémont

+41 32 420 53 10  
[michel.frey@jura.ch](mailto:michel.frey@jura.ch)  
[www.jura.ch/energie](http://www.jura.ch/energie)